



Le 17 mars 2021

FLASH CSEC EXTRAORDINAIRE DU MARDI 16 MARS 2021

Lors de ce CSEC extraordinaire dont l'unique point à l'ODJ portait sur une consultation « *sur le recrutement de 500 CDD supplémentaires dans le cadre du dispositif d'intensification de l'accompagnement des DE dans 66 agences situées en QPV (Quartiers de la*

Ville Prioritaires) », nous avons d'abord tenu à nous associer à une déclaration de la CGT sur la situation en Occitanie, sachant qu'un des cadres de cette Direction Régionale a récemment tenté de mettre fin à ses jours dans les locaux de la Direction Régionale (cf. l'article de presse ci-dessous).

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/un-cadre-de-pole-emploi-tente-de-mettre-fin-a-ses-jours-dans-ses-locaux-pres-de-toulouse-1615817203>

Puis nous avons solennellement demandé une fois de plus à la Direction Générale, en l'occurrence à son DGARH, qu'un moratoire sur la mise en place du CRI soit établi de telle sorte qu'elle retire de l'ordre du jour du prochain CSEC ordinaire prévu ce 24 mars, la

consultation sur ce dossier, au vu du contexte de crise actuel et de la montée des incidents et agressions sur les sites, montée liée essentiellement à des questions d'indemnisation.

Réponse de la DG : « *nous passerons le CRI en consultation au prochain CSEC* ».

Par ailleurs, considérant que la Charte du Télétravail n'a pas à être présentée en information/consultation au CSEC tant que la négociation nationale sur un Accord Télétravail n'est pas arrivée à son terme, la loi

disposant qu'une telle charte ne peut exister qu'À DÉFAUT d'accord, nous avons pareillement demandé à la DG de ne pas présenter ce dossier à la consultation du CSEC la semaine prochaine.

Réponse de la DG : « *la charte du Télétravail fera bien l'objet d'une consultation au prochain CSEC* ».

Il va sans dire que face à ces deux fins de non-recevoir, nous mettrons tout en œuvre pour faire avancer nos revendications et signifier notre opposition non moins ferme à ces deux projets,

- ✓ le premier socialement irresponsable dans le contexte actuel et constituant, à notre sens, une véritable « *mise en danger volontaire des personnels !!* »
- ✓ le second juridiquement erroné selon nous, et entachant la négociation en cours, négociation volontairement reportée.

...

Et ensuite, concernant le point unique à l'ordre du jour, voilà ci-dessous notre explication de vote, sachant que le projet a recueilli les suffrages suivants :

8 CONTRE : 7 CGT-FO & 1 STC_ 2 NPPV : CGT_ 4 ABST. : SNU_ 10 POUR : CFDT, SNAP, CGC

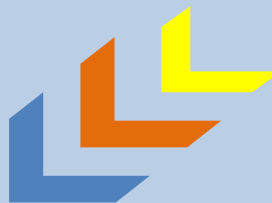


La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr
www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 17 mars 2021

FLASH CSEC EXTRAORDINAIRE DU MARDI 16 MARS 2021

Explication de vote de la **CGT-FO** :

Si à la **CGT-FO** nous sommes preneurs de renforts et favorables à l'augmentation des effectifs de Pôle Emploi dans ce contexte de crise sanitaire, sociale et économique que nous subissons tous depuis un an, et tout particulièrement pour venir en aide aux quartiers dits prioritaires qui l'étaient déjà du reste du temps où on parlait de zones urbaines sensibles - car en France si les termes changent au gré des virages politiques les problèmes demeurent, c'est dire si ces orientations politiques successives sont efficaces - nous sommes contre la précarisation galopante à Pôle Emploi et donc contre ce dispositif de renforts en CDD...

... Qui va faire en sorte qu'en plus de collègues précaires soient amenés à aider des personnes en situation de précarité à retrouver un emploi si possible pérenne, ce qui en soi est un véritable non-sens.

Par ailleurs, tant d'un point de vue immobilier que sur la manière dont la DG envisage de recruter ces CDD (lors de la séance d'information, la DG ne savait du reste pas si les CDD seraient issus des quartiers en difficulté ciblés par le dispositif), de les former et de les envoyer en première ligne dans le contexte précédemment évoqué, le dossier demeure

passablement incomplet et ne lève pas les doutes que nous pointons du doigt lors de la séance d'information.

Au vu des réponses complémentaires fournies par la Direction encore aujourd'hui, voter pour ce dispositif s'apparenterait à un chèque en blanc.

Et en appeler à une CDIisation hypothétique à terme de ces CDD, en validant la précarité comme s'y emploient certains, voilà bien une posture que nous récusons et que nous combattons car on ne peut pas à la fois signer des accords augmentant le taux de précarité à Pôle Emploi et faire mine de s'en préoccuper par ailleurs, sauf à vouloir tenir un double langage qui ne sera jamais le nôtre.

En conséquence de quoi, la délégation **CGT-FO** se prononce contre cette nouvelle vague de recrutements en CDD et demande l'immédiate titularisation de tous nos collègues en CDD, comme l'embauche directe en CDI des renforts nécessaires à l'amélioration de l'exercice de nos activités et de nos missions, dans le respect de l'esprit et de la lettre de la CCN.

A noter: La DG demande aux Directions Régionales à ce qu'il soit procédé à une information/consultation des CSE sur la répartition de ces CDD dans les établissements... sauf bien sûr pour ceux qui n'en "bénéficieront" pas : Bretagne, Corse, et Nouvelle Aquitaine...

La **CGT-FO** à ce CSEC : Marlène BOILET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Elemane ABDOU, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Fabien FALETTA, Stéphane JONCOUR & Sébastien SOCIAS (RS).

RESISTER REVENDIQUER RECONQUERIR



La **CGT-FO** Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>